



MUNICIPALITÉ
DU
MONT-SUR-LAUSANNE

Préavis No 07/2012 (27.08.2012)

AU CONSEIL COMMUNAL

1052 LE MONT

Arrêté d'imposition pour l'année 2013

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

L'arrêté communal d'imposition 2012 adopté par le Conseil communal le 10 octobre 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 30 novembre 2011 sera échu le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'art. 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC) ainsi qu'aux instructions du Service de l'intérieur du Département des institutions et des relations extérieures, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2013. L'arrêté d'imposition 2013 doit être remis à la Préfecture du district de Lausanne au plus tard le 2 novembre 2012.

Tables des matières

1.	Objet du préavis	1
2.	Introduction	2
3.	Evolution de la charge fiscale	2
4.	Appréciation générale de la situation des finances communales	2
4.1	Evolution des paramètres financiers et comptables pour la période 2007 à 2011	3
4.2	Développement de notre commune	5
4.3	Perspectives financières et prévisions à long terme (2012-2016)	5
5.	Conclusions	7
6.	Décision.....	8

2. Introduction

Comme chaque année, au moment de la rédaction de ce texte, de nombreuses inconnues subsistent encore et ce préavis est établi une nouvelle fois sur des prévisions comportant une part d'incertitude. En effet, c'est en l'absence de chiffres précis concernant toutes les participations aux charges cantonales et péréquations intercommunales que le taux d'imposition du prochain exercice doit être fixé.

Dans ce contexte et compte tenu des informations à notre disposition, la prévision des rentrées fiscales ou des charges péréquatives futures se révèle, une nouvelle fois, être une tâche aléatoire. Néanmoins, l'arrêté d'imposition reste l'unique moyen pour la Municipalité de s'assurer des ressources financières nécessaires pour couvrir le montant des charges qu'elle inscrit au budget de fonctionnement pour l'année comptable, dégager une marge d'autofinancement suffisante pour amortir les dépenses d'investissements effectuées antérieurement et financer les nouveaux investissements.

La Municipalité a fait appel à une société fiduciaire pour un accompagnement à la gestion prospective. La Commission des finances et le Conseil communal ont soutenu cette démarche. La planification financière présentée en automne 2011 au Conseil communal a été mise à jour sur la base des dernières informations connues à mi-août de cette année. Les principales informations utiles sont intégrées et étayent ce préavis.

3. Evolution de la charge fiscale

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la charge fiscale (taux cumulés des impôts cantonaux et communaux, ainsi que tous les autres impôts) pour les contribuables montains entre 2008 et 2013.

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Impôt cantonal PP et PM		151.5	151.5	151.5	157.5	154.5	154.5
Impôt communal PP et PM		65.0	65.0	70.0	64.0	69.0	74.0
Charge fiscale totale		216.5	216.5	221.5	221.5	223.5	228.5
Impôt foncier	%	1.0	1.0	1.2	1.2	1.2	1.2
Droit de mutation *	cts	50	50	50	50	50	50
Impôt - succession et donation *	cts	100	100	100	100	100	100
Impôt compl. sur immeubles des sociétés *	cts	50	50	50	50	50	50
Impôt sur les tombolas	Fr.	20	20	20	20	20	20
Impôt sur les lotos *	cts	80	80	80	80	80	80
Impôt sur les chiens - par chien	Fr.	100	100	100	100	100	100
Impôt sur les patentes de tabac *	cts	100	100	100	100	100	100

Personnes physiques (PP) et personnes morales (PM)

* par franc perçu par l'Etat

On constate qu'en 5 ans, entre 2008 et 2012, l'accroissement de la charge fiscale se limite à un peu plus de 3%.

Pour l'évaluation de la situation dans les prochaines années, un taux communal de 74 points a été admis par la fiduciaire pour cette étude prospective.

4. Appréciation générale de la situation des finances communales

La situation financière de la commune n'est actuellement pas favorable. L'analyse rétrospective sur ces cinq dernières années relève de fortes variations des résultats financiers, ainsi qu'une légère tendance à la baisse.

Rappel, comme lors de l'étude précédente, dans les tableaux suivants, les comptes de fonctionnement des années 2007 à 2011 ne correspondent pas aux comptes tels que présentés par la Municipalité dans les fascicules des comptes annuels. Au niveau des rentrées fiscales, les chiffres ont notamment été épurés de manière à ne traiter que les impôts dus pour l'année concernée. Ils ne prennent pas non plus en compte les imputations internes (écritures non financières).

4.1 Evolution des paramètres financiers et comptables pour la période 2007 à 2011

Evolution des dépenses					
	2007	2008	2009	2010	2011
1 Administration	1'810'007	1'936'964	2'123'388	3'009'758	3'357'812
2 Finances	3'651'884	4'782'423	4'029'206	3'312'985	6'717'346
3 Domaines & bâtiments	2'796'238	3'214'100	3'304'530	3'403'250	4'108'908
4 Travaux	3'802'050	3'978'514	4'570'673	4'455'808	4'708'459
5 Inst. Publique & cultes	2'916'626	2'610'582	1'795'151	2'282'403	1'016'958
6 Sécurité publique	1'110'837	1'539'892	1'453'980	1'440'786	1'480'716
7 Sécurité sociale	5'878'077	6'194'150	6'647'013	6'513'466	5'614'572
TOTAL	21'965'719	24'256'626	23'923'940	24'418'457	27'004'772

Source : BDO SA

Evolution des recettes					
	2007	2008	2009	2010	2011
1 Administration	59'756	15'633	44'468	46'363	23'992
2 Finances	19'957'547	19'791'130	20'760'686	23'685'630	22'563'369
3 Domaines & bâtiments	2'673'451	1'918'746	963'177	884'038	930'068
4 Travaux	620'476	510'499	406'480	395'238	463'174
5 Inst. Publique & cultes	30'135	38'865	123'898	305'493	212'336
6 Sécurité publique	294'611	299'986	338'742	162'583	202'778
7 Sécurité sociale	71'667	0	0	0	1'048'494
TOTAL	23'707'642	22'574'859	22'637'451	25'479'344	25'444'212

Source : BDO SA

1 Administration générale

- 110 Administration générale : une augmentation de 76.92% (TA) des dépenses peut être relevée. Ce sont les dépenses liées à l'achat de mobilier (110.3111) et les honoraires fiduciaires, notaires et avocats (110.3185) qui produisent ces augmentations. Un TC de 9.56% est observé sur la période ;
- 182 Transports publics : l'augmentation de la participation au déficit des transports publics (réseau urbain) (182.3527.01) a pour conséquence d'augmenter les dépenses de 11.67% (TA), produisant un TC de 62.40% sur la période ;
- 190 Informatique : au contraire, les dépenses informatiques diminuent de -35.22%, suite à la diminution des fournitures diverses (190.3101) et de la maintenance des logiciels (190.3151).

2 Finances

- 210 Impôts : les dépenses de ce compte augmentent de 276.34% (TA), ce qui représente un montant de CHF 1'048'494.-. C'est le prélèvement sur les recettes conjoncturelles pour la facture sociale (210.3515) qui produit ce phénomène. Un TC de 63.99% est relevé ;
- 220 Intérêts - amortissements : la participation communale au fonds de péréquation horizontal (220.352), comptabilisée au net, a augmenté de 187.08% (TA) en 2011. Elle passe de CHF 587'809.- en 2010 à CHF 2'684'552.- en 2011. Nous émettons toutefois des réserves sur ce dernier chiffre, car le

décompte final n'a pas encore été fourni par le canton. La commune pourra donc se voir rembourser une partie ou, au contraire, devoir encore participer financièrement. En attendant, un TC de 10.58% peut être relevé sur la période.

- 230 Attributions fonds de réserve et amortissements : les amortissements comptables ont augmenté d'environ CHF 180'000.-. Ces phénomènes produisent un TC de 12.80%.

3 Domaines et bâtiments

- 320 Forêts : les recettes de ce compte augmentent de 32.34% (TA), à cause de la vente de bois (320.4355) particulièrement favorable. Ce phénomène produit un TC de 15.02% ;
- 35 Bâtiments : nous ne commenterons pas toutes les variations des comptes de cette tâche. Cependant, il est nécessaire de relever une augmentation des dépenses, 24.64% (TA), ce qui représente un montant de presque CHF 690'000.- et un TC de 10.55%.

4 Travaux

- 420 Aménagement du territoire : les dépenses augmentent de 99.42% (TA) suite à l'augmentation du plan d'extension (420.3189), du remaniement parcellaire (420.3189.01) et du pôle de développement économique (420.3189.02). Ceci produit un TC de 33.34% ;
- 430 Réseau routier : ce sont également les dépenses qui connaissent une variation, mais à la baisse de -12.18% (TA). Ce sont principalement les courses de déneigement (430.3188), l'aménagement de diverses routes (430.3142.01) et les outils et les produits de déneigement (430.3135) qui en sont à l'origine ;
- 431 Eclairage public : les dépenses de ce compte augmentent de 13.04% (TA) suite à l'amélioration du réseau (431.3143.01), ce qui produit un TC 23.82%.

5 Instruction publique et cultes

- 510 Enseignement : l'augmentation des frais liés aux bus scolaires (510.3662) produit une augmentation des dépenses de 14.35% (TA) et un TC de 8.93% ;
- 550 Bibliothèque/médiathèque scolaire et communale : la diminution des salaires (550.3011) produit une variation de -34.59% (TA).

6 Police

- 620 Contrôle des habitants : les dépenses de ce compte augmentent de 30.67%, alors que les recettes progressent de 27.46% (TA). Du côté des dépenses, ce sont les salaires (620.3011) qui produisent cette variation, alors que ce sont les émoluments (620.4312) qui augmentent les recettes. Toutefois, pour ces dernières, un TC de -6.46% est constaté sur la période ;
- 660 Protection civile : les contributions pour les dispenses d'abri PC (660.4392), fortement aléatoires, produisent cette augmentation des recettes, 36.40% (TA).

7 Sécurité sociale

- 710 Service administratif : la participation communale à l'accueil collectif parascolaire (710.3525.02) augmente de manière conséquente en 2011, ce qui produit un TA de 15.27% et un TC de 28.81% ;
- 711 Service social intercommunal : la participation à l'association régionale de l'action sociale augmente de 35.81% (TA), seule dépense de ce compte. Toutefois, un TC de -5.57% est constaté sur la période ;

- 720 Prévoyance sociale : concernant uniquement les dépenses, il s'agit des contributions versées au Canton dans le cadre du système péréquatif. Comptabilisées au net, ces dépenses diminuent de - 17.57% (TA), ce qui représente environ CHF 1'000'000.- ;
- 730 Santé publique : l'Apromad, l'aide familiale et l'OMSV (730.3654) augmentent de 10.11% (TA), seule dépense du compte. Un TC de 20.84% peut être constaté sur la période.

4.2 Développement de notre commune

Le développement de notre commune résulte d'une démarche de planification à long terme adoptée et confirmée à plusieurs reprises par le Conseil communal. Ce développement fait suite à l'élaboration, au début des années 90, du plan directeur communal et du plan général d'affectation (PGA). Ces objectifs de développement ont été confirmés et précisés à plusieurs reprises par les autorités communales, notamment en relation avec l'adoption et la légalisation de nombreux plans de quartier prévus par le PGA. Ce développement va également dans le sens des planifications supérieures et notamment du plan directeur cantonal et du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

La cadence de ce développement est dictée par de nombreux paramètres dont la Commune n'a pas la maîtrise. La période actuelle nécessite des investissements dont l'amortissement doit être financé en parallèle. Nous investissons pour accompagner ce développement et garantir l'attractivité de notre Commune. Les écoles, les transports publics entre autres, répondent à cette politique.

Au niveau des charges annuelles de fonctionnement, cette évolution et l'évolution de la législation impliquent des prestations complémentaires accrues. On peut citer notamment les besoins en réfectoires scolaires et les structures d'accueil de la petite enfance (APEMS, garderies, ...) liés à l'évolution du mode de vie et à la restructuration des horaires scolaires.

4.3 Perspectives financières et prévisions à long terme (2012-2016)

Sur la base de l'évolution des dernières années, compte tenu des charges et investissements planifiés ainsi que de l'évolution de la population, les perspectives peuvent être exprimées comme suit :

- prévisions basées sur un accroissement de la population tenant compte des extensions connues ou probables du parc immobilier sis sur le territoire communal ;
- à l'échéance 2016, la population approchera en effet des 8'000 habitants ;
- recettes fiscales estimées, selon cette étude d'accompagnement à la gestion prospective, sur la base d'un taux d'imposition communal de 74 dès 2013. Les prévisions prennent également en compte la mise en place, dès 2013, du principe d'équivalence pour le compte 450, ordures ménagères.

Evolution des dépenses					
	2012	2013	2014	2015	2016
1 Administration	3'927'488	4'013'519	4'450'773	4'472'351	4'585'888
2 Finances	6'338'104	7'612'832	8'804'282	9'068'150	10'090'416
3 Domaines & bâtiments	3'687'513	3'657'419	3'842'402	3'885'091	3'906'204
4 Travaux	5'046'780	4'040'093	3'918'264	3'913'061	3'949'046
5 Inst. Publique & cultes	1'086'740	1'254'545	1'455'285	1'479'535	1'522'186
6 Sécurité publique	1'912'381	1'965'030	2'039'095	2'082'945	2'142'086
7 Sécurité sociale	5'705'316	6'620'560	7'056'156	7'655'566	7'857'123
TOTAL	27'704'323	29'163'999	31'566'256	32'556'699	34'052'949

Source : BDO SA

Evolution des recettes					
	2012	2013	2014	2015	2016
1 Administration	25'219	28'962	22'660	23'415	24'521
2 Finances	24'056'206	26'464'035	28'193'583	28'530'238	29'695'751
3 Domaines & bâtiments	933'904	930'868	935'040	936'239	943'005
4 Travaux	378'064	332'370	333'230	327'175	338'774
5 Inst. Publique & cultes	63'297	21'033	23'426	26'881	26'765
6 Sécurité publique	100'000	102'000	104'000	106'000	108'000
7 Sécurité sociale	1'079'293	1'048'494	1'117'695	1'186'895	1'256'096
TOTAL	26'635'984	28'927'762	30'729'633	31'136'844	32'392'911

Source : BDO SA

Evolution des résultats					
	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	26'635'984	28'927'762	30'729'633	31'136'844	32'392'911
Dépenses	27'704'323	29'163'999	31'566'256	32'556'699	34'052'949
MNA¹	-1'068'339	-236'237	-836'623	-1'419'855	-1'660'038
Solde domaine soumis au principe d'équivalence ²	373'729	131'043	270'182	416'324	233'119
MNAPE²	-694'610	-105'194	-566'441	-1'003'532	-1'426'919
Amortissements obligatoires	1'948'047	2'820'530	3'592'890	3'896'340	4'452'064
Amortissements domaine soumis au principe d'équivalence	352'522	352'522	352'522	364'522	364'522
CF³	1'605'959	3'067'858	3'378'971	3'257'330	3'389'666

Source : BDO SA

¹ *Marge nette d'autofinancement (MNA) : il s'agit d'un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales (MNA = Recettes - Dépenses).*

² *Marge nette d'autofinancement avec les domaines soumis au principe d'équivalence (MNAPE) : il s'agit de la MNA, présentée ci-dessus, à laquelle sont ajoutés les résultats des comptes soumis au principe d'équivalence, après épuration. (Le principe d'équivalence est connu, en pratique, sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité).*

³ *Cash flow (CF) : à l'image de la MNA, le cash flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés au résultat (CF = MNAPE + amortissements obligatoires + amortissements obligatoires des comptes soumis au principe d'équivalence).*

Dépenses de fonctionnement supplémentaires et amortissements liés à des nouveaux investissements					
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement supplémentaires	0	0	200'000	200'000	200'000
Amortissement sur nouveaux investissements	20'900	893'383	1'665'743	1'969'193	2'524'917
TOTAL DEP. FONCT. SUPPL.	20'900	893'383	1'865'743	2'169'193	2'724'917

Source : BDO SA

Besoins de liquidités						
		2012	2013	2014	2015	2016
Total des investissements	+	18'021'000	22'582'500	10'693'500	13'166'000	5'275'000
Recettes d'investissements	-	0	0	0	0	0
Total des remboursements	+	2'000'000	3'000'000	2'000'000	0	0
Cash flows planifiés	-	1'605'959	3'067'858	3'378'971	3'257'330	3'389'666
TOTAL BESOINS LIQUIDITES	=	18'415'041	22'514'642	9'314'529	9'908'670	1'885'334

Source : BDO SA

Evolution de l'endettement brut et net					
	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement brut (EB)	48'415'041	68'079'684	75'544'213	85'602'882	87'638'216
Endettement net (EN)	47'210'126	66'874'768	74'339'297	84'397'966	86'433'300
Taux d'accroissement EB	51.30 %	40.62 %	10.96 %	13.31 %	2.38 %
Taux d'accroissement EN	53.30 %	41.65 %	11.16 %	13.53 %	2.41 %
EN par contribuable	11'963	15'977	16'071	18'148	17'614
TA EN par contribuable	47.62 %	33.56 %	0.58 %	12.92 %	-2.94 %

Source : BDO SA

5. Conclusions

Depuis plusieurs années, la Municipalité applique un contrôle strict des dépenses et de compression des charges de fonctionnement. Néanmoins, la réduction de ces dernières ne peut pas toujours être effectuée sans contrepartie, sans que certaines prestations communales ne soient remises en question. De plus, le report des charges de l'Etat sur les communes annule la plupart des efforts consentis.

Malgré ce constat, la Municipalité s'engage à maintenir la pression sur les charges communales en choisissant systématiquement les solutions les moins onéreuses afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Cependant, il faut être conscient que la Commune n'aura pas d'autre alternative que de s'endetter à nouveau durant les prochains exercices. A moyen terme, ce recours à l'emprunt pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour la pérennité financière communale. Dès lors, il sera indispensable pour les années à venir, de se donner les moyens de rembourser au fur et à mesure nos échéances auprès des bailleurs de fonds (plan de remboursement de la dette).

Les investissements à réaliser pour nos infrastructures communales vont perdurer de manière soutenue. Certains étant même déjà engagés par des préavis validés par le Conseil communal. Ceux-ci feront l'objet de nouveaux emprunts qui augmenteront la dette à long terme.

La Commune du Mont-sur-Lausanne se situe dans une période charnière pour son avenir, avec des investissements importants et essentiels, liés également à des collaborations régionales et cantonales. Nous devons donc aller de l'avant, sans négliger pour autant les autres tâches d'une commune de plus de 6'500 habitants (écoles, accueil pré et parascolaire, social, aménagements urbains, sécurité ...). Si l'endettement actuel peut encore être considéré comme mesuré pour une commune de notre taille, son évolution doit être appréciée en relation avec notre richesse et notre capacité à rembourser, qui sont faibles en raison de notre manque d'autofinancement.

La Municipalité est consciente de la nécessité de pouvoir équilibrer les comptes, même si elle assume politiquement que le coût de la dette augmentera ces prochaines années. L'augmentation du taux d'imposition est donc impérative pour que la Commune puisse réaliser les investissements et faire face aux charges prévues. Un tel taux est pleinement adapté en regard des prestations offertes, de l'amélioration de la qualité de vie et de son développement.

La Municipalité est également consciente que d'autres investissements coûteux, notamment au niveau des bâtiments scolaires primaires, seront encore indispensables à moyen terme. Notre endettement ne doit pas s'aggraver au point de rendre ces investissements impossibles et entraîner nos successeurs dans une impasse au niveau financier.

La mise à jour de la planification financière montre qu'avec une augmentation du taux communal de 5 points (soit 74 points) au 1^{er} janvier 2013, la situation reste délicate.

En conclusion, afin que notre Commune dispose d'une assise financière stable pour poursuivre son développement et atteindre les objectifs politiques et financiers, la **Municipalité propose d'augmenter le taux communal de 6 points, à 75 points**, pour l'année 2013. A noter que les autres taxes ou impôts figurant sur l'arrêté d'imposition restent inchangés.

6. Décision

Dès lors, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- **vu le Préavis No 07/2012 de la Municipalité,**
- **ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner cette affaire,**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

d é c i d e

- **de porter à 75 % de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2013.**
- **de maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2013 au même taux qu'en 2012.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond

Annexe : Arrêté d'imposition 2013